



Enquête publique sur le réaménagement de la RD 19 à Ivry

Avis du groupe EELV Ivry.

Le groupe « Europe Ecologie Les Verts » d'Ivry-sur-Seine est favorable à un réaménagement de la RD 19 « *qui vise à mieux partager la voirie selon les différents modes de déplacement, notamment au profit des piétons, des vélos et des transports en commun.* »¹

Nous souhaitons toutefois, dans le cadre de l'enquête publique qui est menée du 15 octobre au 17 novembre 2012, faire part de nos observations concernant « *le projet porté par la Région Île-de-France et le Conseil général du Val-de-Marne, [qui] va intégralement modifier le quai Marcel-Boyer, le boulevard Paul-Vaillant-Couturier et les quais Jean-Compagnon à Ivry-sur-Seine. Cette RD19, entre Paris et la place Gambetta à Ivry-sur-Seine, va devenir, est-il indiqué, un boulevard urbain où les déplacements seront facilités et sécurisés pour tous les usagers.* »²

Selon la plaquette éditée par le Conseil régional et le Conseil général à l'occasion de cette enquête publique, la RD 19, axe aujourd'hui « *uniquement dédié au trafic automobile* », sera demain « *une voie de qualité, améliorant le cadre de vie* », avec :

- *un meilleur partage des espaces publics entre les différents modes de déplacement, favorisant la mobilité pour tous ;*
- *des aménagements pour améliorer le cadre de vie et le développement urbain ;*
- *un accès facilité aux entreprises et aux habitations ;*
- *une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;*
- *une circulation apaisée et sécurisée ;*
- *des itinéraires plus lisibles pour les automobilistes.* »

Nous souscrivons bien sûr à ces orientations (un meilleur partage de la voirie, un cadre de vie de qualité...), mais souhaitons que soient également pris en compte les objectifs suivants :

- *une réduction de la circulation automobile, pour améliorer la qualité de l'air, réduire nos émissions de gaz à effets de serre, préserver l'environnement et la santé des personnes habitant ou travaillant à Ivry-sur-Seine, dans un quartier où les pollutions, les nuisances et les risques se multiplient les uns avec les autres : proximité de l'autoroute A4, du périphérique, de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris XIII... ;*
- *une véritable priorité aux modes actifs (marche et vélo), avec des itinéraires continus, un code de la rue favorisant un changement des habitudes et modes de déplacements, des aménagements sécurisant les déplacements des piétons et des cyclistes ;*
- *une amélioration de la circulation, la fréquence et l'interconnexion des transports en commun, pour faciliter l'accès aux habitations et entreprises, mais aussi aux équipements et espaces publics...*

¹ Source : site du Conseil régional d'Ile-de-France – <http://www.iledefrance.fr/lactualite/transports/transports/reamenagement-de-la-rd19-a-ivry-sur-seine-concertation/>

² Source : site du Conseil général du Val-de-Marne – <http://www.cg94.fr/amenagement/19313-reamenagement-de-la-rd19-a-ivry-sur-seine.html>

Ces objectifs sont d'ailleurs inscrits dans tous les documents de référence réalisés depuis 2008 par la Municipalité d'Ivry-sur-Seine, notamment le projet de ZAC « Ivry Confluences », le Plan Climat Energie (voté en juin 2011), les Chartes « Ecoquartiers » et « Espaces Publics » (votées en juin 2012)...

Le Programme d'Action municipale 2008-2014 prévoit notamment de :

- « *engager [à Ivry-sur-Seine] une démarche d'Eco-quartier dans tous ses grands projets d'urbanisme, prenant en compte... les déplacements (limitation de la vitesse, trottoirs élargis et pistes cyclables protégées). Avenir Gambetta [devenu Ivry-Confluences] pourrait être le laboratoire de réalisations qui devront ensuite s'étendre à toute la ville.* »³
- « *[engager] avec les entreprises et commerçant-e-s sur le territoire de la commune une réflexion pour réduire les nuisances liées à la circulation des marchandises et des poids lourds,*
- *[effectuer] un aménagement des bords de Seine devra être effectué de manière à ce qu'ils retrouvent leur fonction originelle de chemins de promenades,*
- *[inciter] les ivryen-ne-s à restreindre l'usage de la voiture.*
- *[généraliser] les itinéraires cyclables pour permettre de relier les différents quartiers d'Ivry et notre ville à ses voisines... »*⁴

Nous souhaitons également attirer l'attention sur le fait que ce projet de réaménagement s'inscrit dans un quartier en plein renouvellement urbain (nous sommes au cœur de la ZAC « Ivry Confluences »), qui prévoit la construction de nombreux logements, l'implantation de nouvelles activités, d'équipements... avec de nouveaux besoins et de nouvelles formes de mobilité.

Or, l'un des objectifs déclinés par la Charte Ecoquartier d'Ivry-sur-Seine est précisément de « *développer de nouvelles formes de mobilité. Alors que la moitié des trajets en voiture ne sert qu'à faire moins de trois kilomètres, la Ville d'Ivry-sur-Seine se positionne en faveur d'un partage plus équitable de la voirie pour les modes actifs. La place de la voiture individuelle dans l'aménagement d'un quartier devra être clairement limitée, que ce soit par l'aménagement de parkings mutualisés, le traitement des voies en zones de circulation particulière ou encore le développement de services à la mobilité. Pour aller plus loin, les cœurs d'îlots devront – sauf exceptions justifiées – être préservés de toute circulation motorisée, mis à part les services d'urgence, de collecte de déchets et de livraisons, pour laisser place à d'autres types d'usages (détente, loisirs, développement de la biodiversité, etc.). L'important est que les îlots puissent être perméables et traversés. En outre, les projets urbains s'appuieront sur la trame existante et future des transports en commun pour développer l'accessibilité de tous et de toutes à la mobilité collective dans un rayon acceptable, et ils favoriseront, par leurs aménagements, les modes actifs, comme indiqué dans la Charte des Espaces Publics.* »⁵

Dans un quartier appelé à devenir le « laboratoire » de la démarche Ecoquartier que souhaite impulser la Ville d'Ivry, la priorité doit clairement être donnée aux modes actifs et transports en commun, ce qui passe notamment par le réaménagement de l'espace public.

Les observations qui suivent, concernant la requalification de la RD 19, prennent ainsi en considération un ensemble d'orientations d'aménagement qui sont portées par la Ville d'Ivry, et par les élu-e-s EELV en particulier.

³ Source : Programme d'Action municipale 2008-2014 d'Ivry-sur-Seine (page 24).

⁴ Source : Programme d'Action municipale 2008-2014 d'Ivry-sur-Seine (page 28).

⁵ Source : Charte Ecoquartier d'Ivry-sur-Seine (pages 12-13).

Encourager les déplacements à pied et à vélo

Le projet prévoit « *un élargissement des trottoirs sur le quai Marcel Boyer, et création de pistes cyclables bien identifiées et séparées des circulations piétonnes.* »⁶ Nous approuvons ce choix, et nous réjouissons que la piste cyclable existant sur une partie du quai soit enfin prolongée, de façon continue (elle n'existe à ce jour que jusqu'à la rue Victor Hugo et s'interrompt également au niveau de l'entrée du magasin Batkor).

Il est prévu ensuite une « *circulation des vélos dans le couloir de bus sur le boulevard Paul-Vaillant-Couturier, en direction de Paris mais aussi en direction d'Ivry-sur-Seine* »⁷, une solution que nous soutenons car elle permet d'assurer la continuité d'itinéraire pour les vélos. Il faudra toutefois veiller à la sécurité des cyclistes, en prévoyant notamment : des couloirs de bus d'une largeur suffisante pour permettre aux bus de dépasser les cyclistes sans les mettre en danger ; un éclairage offrant une bonne visibilité de la circulation au niveau du passage souterrain sous le Centre commercial Quais d'Ivry ; une réduction de la vitesse autorisée sur ce boulevard à 30 km/h.

Nous apprécions également la « *création de pistes cyclables continues sur les quais Jean-Compagnon (haut et bas), Auguste-Deshaies, Marcel-Boyer et la rue des Péniches. Les itinéraires cyclables seront reliés aux stations Vélib' et se poursuivront sur Paris* »⁸, ce qui correspond bien à l'engagement de la Municipalité d'Ivry de relier la ville à ses voisines.

Sur ce dernier point, notre groupe souhaite toutefois exprimer une vraie déception : comment se fait-il que le projet, qui comprend pourtant l'« *aménagement des têtes de ponts Nelson Mandela comme entrée de ville* »⁹, ne prévoit l'aménagement des deux Ponts Nelson Mandela eux-mêmes, qui constituent aujourd'hui une véritable coupure urbaine entre Ivry et Charenton ?

Comme nous l'avons déjà écrit à Monsieur Marc Thiberville, Vice-Président du Conseil général du Val-de-Marne en charge des transports et des déplacements, le franchissement de la Seine par les Ponts Nelson Mandela est particulièrement dangereux pour les cyclistes, qui n'ont d'autres choix que de circuler dans un flux automobile dense et rapide, ou d'emprunter un trottoir en principe réservé aux piétons mais largement occupé par du stationnement illégal au début de l'avenue de la Liberté. Ces deux ponts sont pourtant - pour les cyclistes comme pour les voitures - un axe essentiel permettant, depuis Ivry-sur-Seine, de rejoindre Charenton-le-Pont, Vincennes, Paris... Dans sa réponse datée du 4 janvier 2012, Monsieur Marc Thiberville reconnaissait que « *la liaison entre Ivry et Charenton au niveau des Ponts Mandela fait bien entendu partie du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables* », que « *le franchissement de Seine à ce niveau est particulièrement dangereux pour les cyclistes* » et qu'il serait « *bien entendu nécessaire de réaliser un investissement sur ce site pour créer un itinéraire cyclable. Mais pour ce faire (écrivait-il), il est a priori indispensable d'engager un investissement lourd de type passerelle piétons-vélos reliant les deux bords de Seine. Il apparaît en effet difficilement envisageable de dégager de l'espace pour un itinéraire cyclable sur les ponts tels qu'ils ont été construits.* »

Rappelons à ce sujet que le projet de Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF) arrêté par le Conseil Régional du 16 février 2012, dont l'un des objectifs est justement de résorber les coupures sur les itinéraires piétons et vélos, identifie les Ponts Nelson Mandela comme chantier prioritaire à engager d'ici à 2015. « *La résorption des coupures*, indique le

⁶ Source : brochure de l'enquête publique (6 pages), éditée par la Région Ile-de-France et le Conseil général du Val-de-Marne.

⁷ Source : brochure de l'enquête publique (6 pages).

⁸ Source : brochure de l'enquête publique (6 pages).

⁹ Source : brochure de l'enquête publique (6 pages).

PDUIF, *devra se faire à l'occasion des projets d'infrastructures et d'aménagement.* »¹⁰ Nous demandons donc au Conseil régional d'Ile de France et au Conseil général du Val-de-Marne de réaliser d'ici 2015 un aménagement cyclable sur les Ponts Nelson Mandela pour résorber la coupure des itinéraires cyclables existants ou à réaliser entre Ivry-sur-Seine et les villes voisines, conformément aux orientations du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) et du Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF), d'intégrer cet objectif dans les choix d'aménagement de la RD 19 et de prendre dès à présent toutes les mesures permettant de sécuriser les déplacements des cyclistes sur les Ponts Nelson Mandela. L'enjeu de sécurité publique doit en effet passer avant toute considération financière !

Enfin, nous apprécions le projet d'« *aménagement complet des trottoirs, des traversées piétonnes et des arrêts de bus, pour garantir la sécurité des piétons et faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.* »¹¹

Faciliter la circulation des bus

Le second objectif affiché par le Conseil régional et le Conseil général est de faciliter la circulation des bus, ce que – là encore – nous approuvons : plus de régularité, plus de mobilité, plus de qualité.

Réorganiser la circulation routière

La réorganisation de la circulation routière ca dans le sens d'une réduction de la place de la voiture individuelle, au profit des modes actifs et transports en commun, ce qui va dans le sens des observations formulées précédemment. « *Le boulevard Paul-Vaillant-Couturier deviendra une voie urbaine à la circulation apaisée, dédiée à la desserte locale, aux bus, vélos et piétons.* »¹² Cela suppose toutefois, à nos yeux, que la vitesse autorisée y soit limitée à 30 km/h, avec des espaces de rencontres où piétons et cyclistes seraient vraiment prioritaires.

Nous pouvons par ailleurs nous interroger sur le risque d'un report de la circulation routière (voitures mais aussi poids lourds) vers les rues voisines, à dominante plus résidentielle (par exemple, les rues Jean-Jacques Rousseau et Molière). Il apparaît nécessaire, de ce point de vue, que l'ensemble des partenaires de ce projet poursuivent la réflexion sur le futur plan de déplacement du quartier, afin qu'une réduction de la circulation routière s'engage véritablement.

Enfin, nous sommes surpris de constater que le stationnement ne soit évoqué que pour les véhicules motorisés, et non pour les vélos. Or, il va de soi que nous ne développerons l'usage du vélo que si nous prévoyons aussi les espaces et dispositifs nécessaires.

Améliorer le cadre de vie

L'apaisement de la circulation (réduction des flux motorisés et de la vitesse de circulation) et la qualité des espaces publics (présence importante d'arbres et de végétation, éclairage, mobilier urbain, choix des revêtements...) sont deux conditions de l'amélioration du cadre de vie.

¹⁰ Source : Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France – projet arrêté par le Conseil Régional d'Ile-de-France par délibération du 16 février 2012 (pp. 109-111).

¹¹ Source : brochure de l'enquête publique (6 pages).

¹² Source : brochure de l'enquête publique (6 pages).

En conclusion

Le groupe Europe Ecologie Les Verts d'Ivry-sur-Seine :

- **Est favorable à la requalification de la RD 19 en « une voie de qualité, améliorant le cadre de vie »**, avec : un meilleur partage des espaces publics entre les différents modes de déplacement, favorisant la mobilité pour tous ; des aménagements pour améliorer le cadre de vie et le développement urbain ; une meilleure accessibilité, pour tous, aux habitations, activités, équipements et espaces publics ; une circulation apaisée et sécurisée, passant par une réduction des flux et des vitesses de la circulation automobile ; une véritable priorité aux modes actifs (marche et vélo) et transports en commun...
- **Demande que le réaménagement de la RD 19 tienne compte de la démarche Ecoquartier impulsée par la Ville d'Ivry**, et notamment des objectifs définis par son Plan Climat territorial et ses Chartes Ecoquartier et Espaces Publics, en matière de déplacements et d'espaces publics.
- **Demande à ce qu'on sécurise la circulation des cyclistes dans les couloirs de bus** du Boulevard Paul Vaillant Couturier, en prévoyant notamment : des couloirs de bus d'une largeur suffisante pour permettre aux bus de dépasser les cyclistes sans les mettre en danger ; un éclairage offrant une bonne visibilité de la circulation au niveau du passage souterrain sous le Centre commercial Quais d'Ivry ; **une réduction de la vitesse autorisée à 30 km/h**.
- **Demande au Conseil régional d'Ile de France et au Conseil général du Val-de-Marne de réaliser d'ici 2015 un aménagement cyclable sur les Ponts Nelson Mandela** pour résorber la coupure des itinéraires cyclables existants ou à réaliser entre Ivry-sur-Seine et les villes voisines, conformément aux orientations du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) et du Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF), d'intégrer cet objectif dans les choix d'aménagement de la RD 19 et de prendre dès à présent toutes les mesures permettant de sécuriser les déplacements des cyclistes sur les Ponts Nelson Mandela.
- **Souhaite que le nouveau partage de la voirie et la réglementation routière des axes requalifiés permettent une réduction de la circulation routière** (et non un report sur les autres voies adjacentes) **et des vitesses autorisées** (zones 30, zones de rencontres) à l'échelle du quartier, et que les modes actifs et transports en commun soient véritablement prioritaires.
- **Demande que les espaces et dispositifs nécessaires au stationnement des vélos soient prévus** dans le cadre du réaménagement des espaces publics.
- **Demande des espaces publics de qualité** (présence importante d'arbres et de végétation, éclairage, mobilier urbain, choix des revêtements...).

Contacts EELV Ivry :

- contact-ivry@eelv.fr
- <http://ivry.eelv.fr>